



Vendredi 6 février 2026,

Mme Carole Boucher  
Commissaire enquêtrice,  
M. André Frediani  
Commissaire enquêteur,  
Mairie de Cozzano  
Avenue François Renucci  
20148 Cozzano

M. Christophe Vergon,  
Commissaire enquêteur,  
Mairie de Frasseto  
Cudata  
20157 Frasseto

M. Nicolas Poggy  
Commissaire enquêteur  
Mairie de Ciamanacce  
Village  
20134 Ciamanacce

**Objet :** Enquêtes publiques pour les projets de création de trois microcentrales sur le bassin du fleuve Taravo en Corse, sur le cours principal et sur deux affluents, le Chiova et les ruisseaux de Tragetto Forte et Melinchi. **Consultation du public parallélisée.**

**Copies :** Collectivité Territoriale de Corse - Préfecture de la Corse – Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire – Agence de l’Eau Rhône Méditerranée et Corse – Ara-France – Conapped - ONG - Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Corse – Divers -

Mesdames et messieurs les commissaires enquêteurs,

Nous commençons par nous excuser de ne pas avoir pu nous rendre sur place à l’occasion de l’enquête publique qui s’est déroulée dans les communes de Cozzano, Cudata et Ciamanacce. Nous aurions aimé échanger de vive voix avec vous mais n’avons eu ni le temps ni les moyens de faire un tel déplacement depuis le continent et Saint-Etienne. Ensuite, pour les mêmes raisons, nous vous informons que nous ne pouvons déposer pour chacun des projets. Le présent document sera donc envoyé en une seule fois à Mme Carole Boucher à mairie de Cozzano. Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Chant des Rivières est une association de conservation des milieux aquatiques d'eau courante créée en 2015. Elle a pris le relais du programme « Rivières Vivantes » du WWF-France (2000-2012), investi dans la gestion durable de l'eau, des fleuves et des milieux aquatiques. L'association est basée dans le département de la Loire. Elle travaille en lien avec d'autres ONG de conservation de la nature, avec des fonds et fondations privées, des acteurs de la transition énergétique dont des entreprises, diverses institutions ainsi qu'avec des acteurs culturels et du monde des arts. Son objet est de contribuer à construire une culture partagée autour de l'importance de protection et de restauration de la biodiversité des fleuves, torrents, rivières, ruisseaux en relation étroite avec cet autre enjeu environnemental qu'est celui du dérèglement climatique.

Il est en effet devenu indispensable de réparer, restaurer des milieux naturels aquatiques largement artificialisés depuis le XIX<sup>e</sup> siècle notamment du fait du développement de l'hydroélectricité. Il faut aussi aller plus loin et protéger les milieux aquatiques encore intacts. Ainsi, avec d'autres acteurs, le Chant des Rivières s'attache à montrer qu'il faut non seulement restaurer ces milieux, conformément à ce qu'exige la **Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de l'Union Européenne d'octobre 2000**, mais préserver ceux qui sont encore en « très bon état écologique ». C'est ainsi que l'association soutient et accompagne depuis sa création le travail pionnier du programme « Rivières Sauvages », initié en 2010 et aujourd'hui porté par **l'Association du Réseau des Rivières Sauvages**<sup>1</sup>. Ce programme pionnier à l'échelle européenne a permis depuis 2014 de labelliser une trentaine de rivières au patrimoine naturel exceptionnel, dont le **Taravo** en Corse, labellisé « Site Rivières Sauvages » le 17 octobre 2017<sup>2</sup>.

Cet effort de protection et de restauration de nos cours d'eau « fragmentés » est consécutif à des décennies de recherches scientifiques sur l'importance pour nos sociétés de disposer de milieux aquatiques en bon état de fonctionnement, permettant de rendre des « **services écosystémiques** » gratuits comme l'épuration ou le stockage de l'eau, une meilleure gestion du risques naturels d'inondation, la production de nourriture à travers des populations de poissons abondantes ou encore le bien-être des personnes et des populations vivant en bordure de rivières vivantes. Parmi les multiples sources de connaissances qui ont aiguisé notre perception collective sur l'état préoccupant de fragmentation des milieux aquatiques en Europe et dans le monde, mentionnons les travaux d'équipes de chercheurs depuis des décennies, par exemple ceux de **l'Institut des Plaines Alluviales** qu'avait fondé le WWF Allemagne dans les années 80. Plus récemment, pour ce qui touche à la fragmentation des milieux aquatiques en suite de l'accumulation d'ouvrages transversaux, citons l'étude **Amber**<sup>3</sup> parue en 2020, portée par **l'Université de Swansea au Royaume-Uni**. Le travail de la quarantaine de chercheurs étalé sur 4 années a porté sur 2715 kilomètres de berges pour 147 rivières en Europe et révélé la présence de beaucoup plus d'obstacles en tous genres sur les

<sup>1</sup> Elle a ainsi participé à l'édition de divers documents sur la petite hydroélectricité.

<sup>2</sup> Voir le dossier de presse en annexe.

<sup>3</sup> Let it Flow. Adaptive Management of Barriers on European Rivers. Carlos Garcia de Leaniz et al. Université de Swansea 2020 et article « Plus d'un million d'obstacles sur les rivières d'Europe » Martine Vallo Le Monde 18 décembre 2020. Le professeur Carlos Garcia de Leaniz écrit dans son étude que « certains ouvrages ont un impact énorme sur le bassin versant.

cours d'eau, dont les anciens moulins et ouvrages hydroélectriques que ce qui avait été cartographié. Amber a recensé au moins un million de « barrières » en Europe. La fragmentation des cours d'eau s'est révélée supérieure de 60 % aux estimations antérieures, l'Europe étant le continent qui a le plus fragmenté ses rivières, « seul un tiers de rivières d'Europe répondant aux critères du bon état écologique des cours d'eau ». (L'étude avait d'ailleurs indiqué que la France avait un inventaire d'une qualité exceptionnelle, grâce au travail de l'Office Français de la Biodiversité). Il est donc indispensable de restaurer la continuité écologique de nos rivières et surtout de ne pas rajouter d'obstacles sur les rares portions de cours d'eau sans ouvrages transversaux et une partie du travail de l'association est donc dévolue à l'opposition quand elle est nécessaire aux atteintes potentielles à cet effort de restauration.

L'association est également investie dans l'accompagnement de politiques publiques innovantes sur la question de gestion du risque naturel d'inondations ou encore en matière de transition énergétique, en appuyant divers projets de développement de la production d'électricité renouvelable dans le solaire et l'éolien quand les projets sont de qualité. Le Chant des Rivières soutient aussi des projets hydroélectriques qui permettent de concilier conservation de la nature et production d'une hydroélectricité décarbonée, ce qui possible. Mais cela nécessite des délibérations collectives longues, très en amont des projets, avec un partage poussé des connaissances, données, contraintes, atouts, enjeux économiques et écologiques pour les territoires et les transitions énergétiques locales. Ce type de débat est encore rare dans un pays où la culture de la délibération collective est faible et il ne nous paraît insuffisant pour les trois projets présentés à l'enquête publique.

Le Chant des Rivières a par exemple accompagné la refonte complète **du grand barrage EDF de Poutès sur le Haut Allier** entre 2016 et 2022, aux fins de redonner de l'espace de reproduction et de croissance aux juvéniles de l'ultime population de Saumons atlantiques sauvages de longue migration du bassin de la Loire et de l'Allier<sup>4</sup>, au bord de l'extinction. L'association a aussi contribué, avec l'association **Energie Partagée**<sup>5</sup> à la rédaction d'une « Charte sur l'hydroélectricité durable »<sup>6</sup> permettant d'organiser très en amont une délibération approfondie nécessaire à la genèse des bons projets. Cette charte préconise de privilégier la réutilisation des sites existants pour les nouveaux projets et de préserver les portions de rivières coulant librement.

---

<sup>4</sup> Le Nouveau Poutès. L'histoire d'une conciliation en Haute-Loire. L'homme et la rivières Allier. Lionel Ciochetto L'Eveil de la Haute-Loire 2022 et Le repeuplement : une nécessité pour accompagner la restauration des habitats et sauver le saumon sauvage de l'axe Loire Allier. EDF – Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Haute-Loire – Conservatoire National du Saumon Sauvage et des Salmonidés – Le Chant des Rivières

<sup>5</sup> Voir le guide « Le label des projets d'énergie citoyenne ». Energie partagée 2025

<sup>6</sup> Charte hydroélectricité Energie Partagée février 2022.

Nous insistons : concilier restauration de la biodiversité et développement des énergies renouvelables oblige à créer très en amont des projets un esprit de coopération entre tous les acteurs pour analyser la compatibilité de projets et cela apparaît peu dans les trois projets présentés au cours de ces enquêtes publiques<sup>7</sup>.

Le Chant des Rivières accompagne également dans son action **l'Association Repeuplement Anguille France** et est membre de son Conseil d'Administration. Cette association portée par les pêcheurs professionnels en eau douce conduit, dans le cadre du Plan de Gestion de l'Anguille<sup>8</sup> français un exemplaire programme de repeuplement de ce poisson migrateur menacé. Elle le conduit en lien l'Office Français de la Biodiversité, les Ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, le Muséum National d'Histoire Naturel et bénéficie du soutien financier de diverses entreprises dont EDF<sup>9</sup>. Le Chant des Rivières, de par cet engagement originel est à ce titre particulièrement préoccupé par les menaces que font peser les projets de microcentrales sur un des rares fleuves méditerranéens qui possède encore une belle population d'anguilles<sup>10</sup> : il serait temps de préserver avec la plus grande fermeté les hydrosystèmes qui présentent encore un caractère naturel quasi intact et permettent à une population de poissons migrateurs menacée à l'échelle de toute l'Europe d'accomplir une partie de son cycle de vie comme elle le fait depuis la nuit des temps.

Il faut l'écrire clairement : l'association n'est donc ni opposée à l'hydroélectricité, ni aux microcentrales<sup>11</sup>. Mais elle estime à raison et avec beaucoup d'autres acteurs (y compris des hydro-électriciens) que dans un contexte de lourd héritage lié aux atteintes passées, héritage aggravé par les nouvelles pressions et de menaces sur les hydrosystèmes et la ressource en eau liées notamment au dérèglement climatique, il faut arrêter de construire des ouvrages sur les rarissimes portions de rivières épargnées de notre pays et laisser en paix les rares tronçons de torrents, ruisseaux coulant encore librement. Et donc, comme nous l'indiquerons en fin de ce courrier, avoir à la conscience l'impératif de travailler à l'échelle énergétique adaptée. La préservation des hydrosystèmes et de leur indispensable biodiversité n'est plus une option, mais bien une nécessité. Ainsi, réussir la transition énergétique dans notre pays oblige à hiérarchiser les priorités. Produire de l'électricité renouvelable doit se faire dans cette optique de conservation, en considérant que fragmenter encore plus les rivières alors que s'est mis en

<sup>7</sup> Nous pouvons à cet égard regretter la disparition en 2014 du groupe de travail chargé de mettre en œuvre la Convention pour une hydroélectricité durable signée par tous les hydro-électriciens, l'UICN, le Syndicat des Energies Renouvelables, les acteurs de la conservation et de la pêche le 23 juin 2010.

<sup>8</sup> Le Plan de Gestion de l'Anguille français a été mis en place en 2009 en suite de l'adoption du Règlement anguilles de l'Europe CE n° 1100/2007.

<sup>9</sup> Lire à cet égard « Repeupler pour sauver l'anguille européenne : un engagement national qui porte ses premiers fruits ». Ara France, Conapped, CNPMEM 2024 [www.repeuplementanguille.fr](http://www.repeuplementanguille.fr)

<sup>10</sup> Rappelons que le Rizzanese, un autre « fleuve joyau » corse, qui possédait une importante population de ce poisson migrateur a été complètement artificialisé par la construction d'un grand barrage entre 2008 et 2012. Haut de 40 mètres, sa puissance est de 55 MW et il produit 80 GWh / an et représente environ 25 % de l'hydroélectricité corse. La puissance installée de cet ouvrage est plus de 50 fois supérieure aux trois projets de microcentrales réunis.

<sup>11</sup> Rappelons qu'il y en a environ 2300 en France et que la petite hydroélectricité qui produisent environ 10 % de l'hydroélectricité française, soit 6 TWh annuels sur une production globale de 55 TWh, avec une puissance installée de 2200 MW environ sur 25 684 MW totaux. (France Hydroélectricité)

marche un mouvement important, piloté par l'Etat et l'Europe de restauration de leur continuité écologique n'est pas judicieux<sup>12</sup>. Les enjeux sont ailleurs et il ne faut donc envisager un projet de petite hydroélectricité sur un cours d'eau en très bon état écologique que quand il n'y a pas d'alternative, ce qui ne semble pas être du tout le cas en Corse. Rappelons-le encore et encore : les ouvrages hydroélectriques, les barrages et seuils divers, même de petite taille ne sont pas neutres. Ils modifient l'hydrologie, les habitats (en particulier pour le nourrissage et la croissance des juvéniles), altèrent le transfert sédimentaire. Ils induisent des modifications et augmentations de la température et de la qualité de l'eau, fractionnent les rivières, ralentissent, gênent voire entravent les migrations des poissons. Acceptons ce fait, objectivé par des décennies de recherche scientifique et acceptons de ne pas vouloir aménager toutes les rivières, tous les ruisseaux, tous les torrents, tous les cours d'eau encore un peu préservés de France. Des pays comme la Norvège, les Etats-Unis, d'autres ont depuis bien longtemps choisi de préserver de toute atteinte certains de leurs cours d'eau. Inspirons-nous de leur bon exemple.

## Le Taravo, un fleuve méditerranéen unique.

La France s'est dotée depuis 2004, conformément à ses obligations internationales et à la signature de la Convention sur la diversité biologique d'une Stratégie Nationale de la Biodiversité – la troisième édition 2022-2030 est en cours - avec 40 mesures, dont la mesure 15 : Renforcer la prise en compte des enjeux de protection de la biodiversité. « Notre pays bénéficie d'un patrimoine naturel d'une grande diversité avec 10 % des espèces connues sur la planète présentes sur son territoire (plus de 200 000 espèces recensées) et plus de 600 nouvelles espèces qui y sont décrites chaque année, en majorité en Outre-mer. La France est aussi le 6e pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées inscrites sur la Liste rouge de l'IUCN avec plus de 2 900 espèces menacées sur 17 367 espèces évaluées<sup>13</sup> ».

Cette Stratégie Nationale Biodiversité oblige à l'exemplarité. Or, il faut le dire et le redire, l'écrire et le réécrire : le fleuve Taravo et son bassin versant sont une merveille, c'est à dire un des ultimes représentants d'un hydrosystème en excellent état de fonctionnement en France et en Europe et la Corse peut être légitimement fière d'avoir su conserver un tel écosystème, alors que tant d'autres ont été appauvris.

Ce fleuve de 65 kilomètres de longueur, avec un bassin versant de 482 kilomètres carrés est un « fleuve joyau », un emblème de ce qu'a pu être au fil de notre longue civilisation une relation homme-milieu ayant réussi à préserver le « caractère sauvage », la naturalité du fleuve. Le Taravo a conservé des paysages qui provoquent un sentiment de joie profonde. Son

<sup>12</sup> Consulter à cet égard le PARCE, le Plan d'Action de Restauration de la Continuité Ecologique lancé par Mme Chantal Jouanno, ministère de la transition écologique en 2009 et voir les travaux du Groupe de travail pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique conduit par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité. Lire Guide Plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique OFB – Ministère de la transition écologique, de la Culture, de l'Agriculture, des Sports, FFCK. Déc 2023 Voir aussi le site Dam Removal Europe. [www.damremoval.eu](http://www.damremoval.eu) « Reconnecting rivers, people and nature ». A ce jour, 9003 ouvrages ont été effacés.

<sup>13</sup> Stratégie Nationale Biodiversité 2030

hydrologie non altérée permet, comme l'expliquent les pêcheurs, les scientifiques, les naturalistes d'avoir des habitats et des populations qui ont dans la plupart des cas disparu ailleurs. Le Taravo est un témoin, un des derniers témoins et à ce titre sa valeur est inestimable de ce qu'est un cours d'eau exprimant toutes ses potentialités, toute sa créativité, toute sa richesse. Ce caractère exceptionnel, en dépit de quelques atteintes mineures aux habitats et temporaires à la qualité de l'eau qui ont pu être réparées. De ce fait le Taravo a été labellisé « **Site Rivières Sauvages** » le 17 octobre 2017, en présence de Gilles Siméoni, Président de la Collectivité Territoriale de Corse. Ce label, particulièrement difficile à décrocher, a depuis contribué à augmenter le rayonnement du fleuve, du territoire et de ses habitants, contribuant à créer des richesses diverses liées précisément à cette reconnaissance<sup>14</sup>.

Ce caractère exceptionnel est aujourd'hui remis en question par trois projets de centrales hydroélectriques et de nombreuses associations locales, régionales, nationales de diverses obédiences : pratiquants de sports d'eau vive<sup>15</sup>, naturalistes, pêcheurs<sup>16</sup>, scientifiques<sup>17</sup>, randonneurs, des riverains, des citoyens ont largement exprimé durant l'enquête publique leur attachement à ce caractère libre, sauvage, à cette naturalité épargnée et leur vive opposition à un mode de développement qui n'a pas lieu d'être sur un hydrosystème de cette envergure et en conséquence leur opposition à ces projets. Le Chant des Rivières partage cet attachement, tout en reconnaissant la limite de ses connaissances de terrain sur ce territoire et sa communauté d'acteurs.

Il rappelle quelques éléments : seuls 4 obstacles transversaux ont été recensés sur le cours du fleuve dans le Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement de l'OFB, ce qui est rarissime. L'argument selon lequel, pour l'ouvrage sur le Taravo, le projet ne serait une simple reprise, une « réhabilitation » d'un ancien seuil pour l'irrigation, donc sans effet sur les migrations, le transfert sédimentaire et la continuité écologique ne nous paraît pas solide au vu de la transformation physique très profonde de l'ouvrage, tel que décrit dans le dossier présenté par l'entreprise Ciccolini<sup>18</sup> et le cabinet d'ingénierie Cincle. Il n'y a aucune comparaison possible entre une microcentrale et un seuil en pierres de tailles complètement effacé. Ce seuil avait servi autrefois (en 1925 ?) à l'irrigation de parcelles agricoles, un usage qui n'a strictement rien à voir avec la production d'électricité. L'ouvrage de béton projeté et sa retenue affaibliront, voire rompront la connectivité amont aval et perturberont la continuité

<sup>14</sup> Le Taravo a été labellisé Site Rivières Sauvages au niveau 2 en octobre 2017 sur l'ensemble de son cours. En octobre 2022, le label a été renouvelé jusqu'en décembre 2026 et étendu au niveau 3, soit le plus élevé, ce qui récompense le succès du plan d'actions quinquennal qui l'accompagne.

<sup>15</sup> Mentionnons l'avis du Syndicat National des brevetés d'Etat Canoë Kayak et Disciplines Associées

<sup>16</sup> La Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Corse a fait part de son opposition au projet et souligne qu'il est en opposition avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée et Corse). Pièce en annexe.

<sup>17</sup> Des scientifiques ont témoigné avec précision de l'importance de ce fleuve dans un contexte international d'appauvrissement généralisé de la biodiversité aquatique. Voir par exemple la note du Conseil Scientifique du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages. Le Conseil Scientifique de l'Association des Rivières Sauvages parle de 1 % de « rivières sauvages ». Nous sommes sans doute plus proches des 0.1 %.

<sup>18</sup> Réhabilitation d'une ancienne prise d'eau d'irrigation sur le Taravo pour une production hydroélectrique. Impresa Ciccolini Cianaredda 20 148 Cuzza et Cincle – Cabinet d'Ingénierie et Conseil Limagne Environnement 7 rue du Jars 63 720 Chavaroux

écologique<sup>19</sup> sur une partie remarquable du bassin versant du Taravo comprenant de nombreux réservoirs biologiques. Nous rappelons, c'est une curiosité, que le Taravo est classé en Liste 2<sup>20</sup>. Nous avons été particulièrement surpris de constater qu'il n'était pas encore classé en Liste 1 : « Une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux parmi ceux qui sont en très bon état écologique ou identifiés par les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) comme jouant un rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée est nécessaire, sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique<sup>21</sup> ».

Outre une belle population de la Truite fario endémique de Corse (*Salmo trutta macrostigma*)<sup>22</sup>, divers inventaires ont montré la présence sur le site de trois espèces d'amphibiens menacées : l'Euprocte (*Euproctus Montanus*), inscrit sur la liste rouge des espèces menacées d'extinction de l'IUCN<sup>23</sup>, la Salamandre de Corse (*Salamandra corsica*), le Discoglosse de Corse (*Discoglossus ssp*). Notons aussi la présence du Cincle plongeur, de diverses espèces de bergeronnettes, de la Couleuvre à collier pour les reptiles, de diverses espèces de chauve-souris, toutes potentiellement impactées par le chantier et le fonctionnement des éventuels ouvrages.

Mentionnons les impacts sur des habitats prioritaires de la Directive Natura 2000 (92A0.4) : les aulnaies riveraines, les Chênaies vertes - habitat prioritaire (9340.12), les Frênaies alluviales et pionnières et les zones humides associées<sup>24</sup>. Le bassin versant du Taravo

<sup>19</sup> L'entreprise pétitionnaire pour l'ouvrage sur le Taravo reconnaît d'ailleurs « qu'il est prévu d'atténuer au maximum son impact sur la continuité écologique (sédimentaire et biologique), permettront de ne pas trop dégrader son état écologique ». Impresa Ciccolini. Dossier de demande d'autorisation environnementale. P 135 Le Chant des Rivières reconnaît bien volontiers la qualité du dossier soumis à enquête publique, même s'il est insatisfaisant sur divers aspects, comme celui des alternatives énergétiques.

<sup>20</sup> Classement Liste 2 : « Une liste de cours d'eau, partie de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon les règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant ». Legifrance. Art. L 214-18-1

<sup>21</sup> Legifrance. Art. L 214-18-1. Notons que le secteur du fleuve concerné par le projet n'est également pas classé dans la Trame Verte et Bleue. Le dossier du pétitionnaire rappelle justement que « les ouvrages transversaux sont une des causes principales de l'altération des continuités et constituent un facteur de risque de non atteinte du bon état écologique au titre de la Directive cadre sur l'eau. » P.142 note 98

<sup>22</sup> Un programme européen LIFE "Conservation de la Truite macrostigma en Corse" s'est déroulé entre 2003 et 2007 afin d'assurer la conservation des populations de Truite endémique Corse dite "macrostigma", inscrite en annexe 2 de la Directive habitats 92/43/CEE. Il poursuivait 4 objectifs spécifiques dont la connaissance des caractéristiques et de la répartition de cette truite notamment par l'intermédiaire d'études génétiques. Seulement 23 des 61 stations qui avaient été analysées étaient bien peuplées de truites pures de souche, dont 5 sur le bassin du Taravo. In Dossier de demande environnementale. Réhabilitation d'une ancienne prise d'eau d'irrigation sur le Taravo pour une production hydroélectrique. Impresa Ciccolini – Cincle Dec 2024

<sup>23</sup> Union Internationale de Conservation de la Nature

<sup>24</sup> Voir la note du Parc naturel régional de Corse, qui relève dans son avis réservé l'importance du classement du Taravo en « Site Rivières Sauvages ». Avis du Parc naturel régional de Corse Parcu di Corsica. 17 décembre 2025

abrite de nombreux espaces naturels à forte valeur environnementale, six ZNIEFF<sup>25</sup> de type I, cinq ZNIEFF II et cinq sites Natura 2000<sup>26</sup>.

Nous vous rappelons que le Taravo est classé en Zone d'Action Prioritaire (ZAP) dans le Plan National Anguilles mis en application par la France en suite du Règlement européen de 2007, comme nous l'avons rappelé plus haut. Même si la limite amont de la ZAP n'est pas intégrée dans le projet, il semble fondamental de relever que nous sommes sur un fleuve qui possède encore une belle population de ce migrateur classé « en danger critique d'extinction » par l'IUCN.

### **Trois projets sans intérêt énergétique majeur et très insuffisants pour contribuer à la nécessaire transition écologique.**

**Le premier projet** installé directement sur le Taravo, sur la commune de Cozzano est déposé par l'entreprise Ciccolini, Cinaredda 20 148 Cozzano / Cuzza.

Il serait construit sur une très ancienne prise d'eau pour l'irrigation. L'eau du Taravo serait détournée sur 890 mètres via une conduite forcée, c'est-à-dire la mise sous tuyau, d'une partie de la rivière.

La puissance de l'installation serait de **572 kW, soit 0.5 MW**. C'est peu.

**Le deuxième projet** sur le torrent de Chiova est porté par l'entreprise SAS Centrale Hydroélectrique d'Oliverse, basée 19 boulevard Georges Pompidou, 20 000 Ajaccio.

Il détournerait, via une conduite forcée de 3,4 kilomètres du torrent du Chiova sur la commune de Frasseto.

Il serait d'une puissance de **339 kW, un tiers de MW**. C'est peu également.

**Le troisième projet** est situé sur le torrent du Caterrazzi, un autre affluent du Taravo. Il est porté par l'entreprise SARL Centrale hydroélectrique de Ciamannacce.

Il prévoit le détournement de deux petits ruisseaux via une conduite forcée sur 3 kilomètres. Il situé sur la commune de Ciamannacce.

Il serait d'une puissance de **595 kW, soit 0.5 MW**. C'est peu.

Au total, les trois ouvrages avec leurs incidences non négligeables sur les milieux aquatiques et les habitats forestiers du Taravo cumulent une puissance nominale de 1506 kW, soit 1.5 MW. C'est la taille d'une éolienne terrestre des années 2000. Celles d'aujourd'hui développent une puissance de 3 à 4 MW, soit près de 8 fois la puissance des trois microcentrales les éoliennes offshore dépassant couramment maintenant les 10 MW.

---

<sup>25</sup> Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

<sup>26</sup> Le réseau Natura 2000 est issu de la Directive Habitats Faune Flore et de la Directive Oiseaux de l'Union européenne. Il regroupe 1756 sites en France (sur 27 000 en Europe), couvre 13 % de la surface terrestre de notre pays, dont 43 % pour les forêts et seulement 3 % pour les cours d'eau et zones humides.

Nous n'avons malheureusement pas le temps ni les capacités de faire une analyse précise de la situation énergétique de la Corse. Nous avons vu, à partir de documents souvent non mis à jour et peu accessibles, comme le SRCAE, le PADDuC<sup>27</sup> que l'île vise une forme d'autonomie énergétique d'ici 2050, une perspective intéressante, qui ne doit cependant pas faire oublier l'intérêt et l'obligation des interconnections des réseaux, ne serait-ce que pour éviter des black-out. (Le cable SACOI Sardaigne Corse Italie assure une partie de l'approvisionnement électrique de l'Île de Beauté).

Les 4 grands barrages présents sur les fleuves corse représentent 22 % de production d'électricité renouvelable. Le reste vient du solaire, avec 191 MW installés<sup>28</sup>. L'éolien accuse un très gros retard, avec 3 parcs seulement, dont celui de Balagne et ceux du cap Corse d'Elsa-Rogliano démontés en 2019 et remontés en 2023, pour 21 MW. La Corse a une consommation d'électricité annuelle de 7.8 TWh et 16 % de la production viendrait des énergies renouvelables. Il faut noter le fort accroissement du solaire, avec plus 150 MW solaires installés entre 2010 et 2018<sup>29</sup>. L'île dispose encore de nombreuses centrales thermiques.

Il est intéressant de donner quelques ordres de grandeur. Dans le domaine des renouvelables autres qu'hydraulique et bois-énergie, la France est un pays pas forcément en avance. Ses « Lois de Transition Energétique et pour la Croissance Verte » du 17 aout 2015 et du 8 novembre 2019 l'ont poussé à sortir de son inertie (la Directive européenne sur les renouvelables de 2009<sup>30</sup> fixait un objectif moyen de 20 % d'énergies renouvelables au niveau de l'Union avec pour la France un objectif de 23 % dans la consommation finale d'énergie en 2020. En 2022, notre pays a été le seul en Europe à ne pas avoir atteint son objectif, avec seulement 19 % en 2020. La loi de transition énergétique 2015 avait par exemple pour objectif 24.1 GW d'éolien terrestre installés d'ici fin 2023, 34 GW en 2028 ainsi que 2.4 GW d'éolien offshore, objectif non atteint, le premier parc offshore au large de Saint Nazaire ayant été mis en place seulement à l'été 2022. Notre pays ne disposait alors que de 20 GW d'éolien terrestre installés. L'Allemagne comptait à cette date 60 GW installés, l'Espagne 25 GW<sup>31</sup>. En théorie, selon France Energie Eolienne qui regroupe les acteurs de l'éolien de notre pays, 80 GW d'éolien terrestre pourraient être installés sur 10 000 km<sup>2</sup>, soit 1.83 % du territoire et 140 GW en éolien offshore, soit sur une surface de 25 000 km<sup>2</sup><sup>32</sup>. Rappelons aussi que la Programmation Pluriannuelle de l'Energie<sup>33</sup> (PPE) visait 25 % de part d'EnR en 2023, 36 %

<sup>27</sup> PADDuC : Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse). SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie, la dernière version datant de 2013. Nous avons trouvé peu d'informations à jour sur divers sites, notamment sur le site du Cerema, le Centre d'Etudes et d'Expertise sur le Risque, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement ainsi que sur le SRADDET, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

<sup>28</sup> La Corse veut moins d'éoliennes et plus d'électricité verte. Julie Quilici Orlandi Les Echos 24 janvier 2021

<sup>29</sup> Observatoire du Développement Durable de la Corse. Chiffres 2020

<sup>30</sup> Directive 2009/28/UE du 23/04/0

<sup>31</sup> Eoliennes : les raisons du retard de la France en matière de production et d'installation. Le Monde 7 septembre 2022 Pierre Breteau

<sup>32</sup> L'Allemagne avait déjà, en 2017, 50 390 MW éoliens installés, contre 13 760 en France, un pays qui possède pourtant un gisement de vent plus diversifié, le deuxième en Europe après l'Angleterre

<sup>33</sup> Synthèse PPE 2019-2023 et 2024 -2028 Ministère de la transition écologique et solidaire.

d'électricité renouvelable d'ici 2028, 40 % en 2030, soit une ambition d'installer 113 GW<sup>34</sup> de capacité totale d'ici 2030, ce qui suppose un doublement de l'éolien terrestre et un quadruplement du solaire photovoltaïque, l'hydroélectricité ayant un accroissement minime de 1 GW, notre pays étant largement équipé.

Dans ce contexte, rapidement esquissé, vouloir construire de petites installations de production qui n'auront qu'une incidence infime en matière de baisse des émissions de gaz à effet de serre liées à la production d'électricité renouvelable ne nous paraît pas opportun.

## **Les précédents du Nant Bénin, Petit Tabuc et Guiers mort dans des Parcs Nationaux et parc naturels régionaux, de la Desges en Haute-Loire.**

De notre point de vue, il est temps, ainsi que le demandent une bonne partie de la société civile et ses citoyens de faire une pause dans l'artificialisation des ultimes cours d'eau intacts, labellisés ou non « Site Rivières Sauvages » pour des productions d'hydroélectricité certes locales, intéressantes pour certaines petites entreprises, permettant d'alimenter en électricité quelques centaines ou milliers de logements. Certes, comme il est indiqué dans les dossiers des pétitionnaires, une petite centrale fait moins de dégâts qu'un ouvrage tel que celui du Rizzanese, qu'il n'est plus pensable de laisser construire dans notre pays dont le potentiel hydroélectrique a été exploité à 90%. Mais l'accumulation des petits ouvrages en rapport avec leur bénéfice énergétique très faible oblige à penser aux alternatives.

Il est temps, en Corse aussi, de laisser respirer les ultimes torrents, rivières fleuves préservés et de s'inspirer sur ce qui a été fait sur d'autres territoires, avec des réussites qui montrent qu'une autre vision est possible, comme sur le **Nant Bénin**, classé « **Site Rivières Sauvages** » en 2017<sup>35</sup>. Un projet de petite centrale y avait été programmé. Il a été logiquement abandonné grâce à la mobilisation de la société civile, habitants, pêcheurs, organisation de conservation de la nature locales et nationales.

Cela a également été démontré sur le **Petit Tabuc**, dans le Parc National des Ecrins, un des rares torrents alpins vierge de tout infrastructure<sup>36</sup>. Il était menacé par un projet de microcentrale avec une production estimée de 2.5 GWh/an porté par EDSB (Electricité, Développement, Services du Briançonnais) avec un détournement du torrent via une conduite forcée sur 684 mètres. Le projet a été abandonné.

Cela a enfin été réalisé sur le **Guiers Mort**, dans le Parc naturel régional de Chartreuse en Isère où deux microcentrales devaient être construites. Les projets ont été finalement

---

<sup>34</sup>Un Gigawatt. Il équivaut à 1000 Megawatts (MW). Une éolienne terrestre développe aujourd'hui une puissance de 3 à 4 MW.

<sup>35</sup> Lire par exemple l'article « Micro-centrales dans les parcs nationaux, un non sens ! Pêches sportives avril-mai-juin 2017 Voir aussi Projets de microcentrales à Paisey-Nancois : aucune utilité avérée et désastre environnemental non assumé. Nant Sauvage, Association de la Vallée du Ponthurin, Les Chant des Rivières, Aappma La Gaule de l'Ormente, Frapna Savoie, Mountain Wilderness. 2017

<sup>36</sup> « Les dernières rivières sauvages qui soulent dans les parcs nationaux et parcs naturels régionaux méritent mieux que de nouvelles microcentrales hydroélectriques ». Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages – ERN- WWF – Réciprocité Guiers- Frapna – Les amis du Casset - Fondation Nature et découvertes – Mountain Wilderness - Fondation Humus - 2017

abandonnés, les revenus liés à la pêche, au tourisme étant supérieurs à ceux générés par la petite hydroélectricité.

Nous citerons aussi l'abandon du projet de **microcentrale de Chanteuges**, sur la Desges, un affluent de l'Allier en Haute-Loire en suite de 9 années de mobilisation citoyenne, scientifique, d'entreprises et d'élus. Invoquant un « droit fondé en titre », le pétitionnaire souhaitait construire une microcentrale de 75 kW de puissance sur la Desges, une rivière classée en Liste 1, réservoir biologique et rivière à saumons. Le projet était situé quelques centaines de mètres en amont du Conservatoire National du Saumon Sauvages à qui l'Etat a confié en 1994 une importante mission de repeuplement au bénéfice de l'ultime population de saumons sauvages de longue migration d'Europe.

Soit quatre projets de microcentrales sans intérêt énergétique avérés abandonnés au bénéfice d'un autre développement économique du territoire et de la protection de la biodiversité.

Il faut donner le même exemple dans le Parc naturel régional de Corse.

### **Pour conclure : un seul Taravo, 2300 microcentrales en France.**

Nous reconnaissons la complexité des enjeux qui impliquent pour l'Etat, les collectivités, la puissance publique, de nettement hiérarchiser les priorités. Il n'y a qu'un seul Taravo, il y a 2300 microcentrales en France et 200 grands barrages hydroélectriques.

Personne, et surtout pas le Chant des Rivières ne contestent l'urgence de décarboner notre production d'énergie et d'augmenter en conséquence la part de l'électricité dans nos divers usages. Nous devons accélérer parce que nous n'avons pas le choix : les récentes inondations en Espagne et au Portugal en suite de la tempête Leonardo donnent l'impression que le dérèglement climatique apporte chaque semaine son lot de nouvelles « catastrophes naturelles ». Les alertes s'accumulent : le rapport de l'ONU « United in Science », publié le 13 septembre 2022 évoquait les « risques de franchissement de points de bascule dans le système climatique »<sup>37</sup>. Son secrétaire général, M. Antonio Guterres avait rappelé que « le changement climatique était en train d'atteindre une portée destructrice inouïe » et invité à « mettre un terme à la course effrénée aux combustibles fossiles, recette d'un chaos climatique permanent et de la souffrance », appelant au développement des renouvelables.

Il manque dans les dossiers soumis à notre examen des éléments importants : l'avis du Conseil Scientifique Régional de la Protection de la Nature, qui avait par exemple été sollicité pour le projet de microcentrale sur le Nant Bénin<sup>38</sup>.

Le Chant des Rivières demande qu'une étude détaillée sur les perspectives de développement de l'éolien et du solaire en Corse soit fournie, notamment sur le potentiel de

<sup>37</sup>L'ONU alerte sur le « chaos climatique » à venir. Audrey Garric Le Monde 15 septembre 2022

<sup>38</sup> Le CSRPN avait proposé la préservation l'ensemble du bassin du Nant Bénin en tant « qu' enclave relique ».

l'éolien offshore flottant<sup>39</sup>. Le manque de contextualisation, de vision globale sur les enjeux de transition énergétique nuit à la bonne compréhension d'ensemble. L'Etat pourrait par exemple recourir à l'expertise d'une association comme **negaWatt** afin d'éclairer le choix. Il demande aussi que soit accélérée la démarche pour classer le Taravo en Liste 1 et au titre de la Trame Verte et Bleue.

Pour finir, nous pensons qu'il est devenu nécessaire, messieurs et mesdames les commissaires enquêteurs de poser des limites à nos impacts et notre emprise sur le Vivant. Il est temps de faire évoluer notre modèle de production, distribution et consommation d'électricité. C'est loin d'être facile, nous le savons, mais c'est indispensable. Les citoyens sont prêts. Ce n'est pas en donnant au cas par cas, en ordre dispersé, sans cohérence d'ensemble des autorisations pour de petits projets que la Corse et notre pays apporteront la réponse au défi climatique.

Ce changement de regard et de positionnement se renforce à l'échelle de l'Europe, en dépit du contexte mondial peu propice d'aujourd'hui. **L'adoption à l'unanimité par les Etats membres du Règlement européen de Restauration de la Nature<sup>40</sup>, le 24 août 2024**, éclaire cette évolution en faveur de la protection et de la restauration de la naturalité des milieux naturels et des milieux aquatiques. Il entérine au plus haut niveau de notre espace politique commun une nouvelle approche du lien entre l'homme et ses rivières permettant de renforcer l'odée que la protection et la restauration des rivières créent de la richesse, de l'activité économique, des emplois non délocalisables, de la culture, du Sens, du bien-être, de la joie de vivre.

Son article 4 indique qu'il faudra désigner 30 % d'Habitats d'intérêt communautaire parmi lesquels des rivières, des zones humides. Son article 9 demande d'approfondir l'inventaire des obstacles sur les cours d'eau, de restaurer les ripisylves, de protéger 25 000 kilomètres de rivières à écoulement libre, c'est-à-dire sans obstacles transversaux. Le Taravo et son bassin sont des candidats idéals pour cette désignation, en cours d'élaboration dans le Plan national français, dont la consultation sera ouverte au public en mai prochain.

La naturalité, les « espaces sauvages », dans ce monde parfois saturé de technologie et de machines, la « diversité du Vivant », comme le dit le grand paléoanthropologue Richard Leakey, « nous sont psychologiquement nécessaire » et nous terminerons avec une citation de Carlos Garcia de Leanisz, universitaire cité en début de ce propos : « une rivière vivante est une rivière dont l'eau coule ».

<sup>39</sup> Voir l'article de Jérôme Susini dans *Mare latinu* du 8 octobre 2021 sur les études portants sur deux projets de parcs éoliens flottants de 250 MW.

<sup>40</sup> Règlement (UE) 2024/1991 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2024 relatif à la restauration de la nature et modifiant le règlement (UE) 2022/869



Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, messieurs et mesdames les commissaires enquêteurs, en nous excusant par avance des erreurs factuelles que nous aurons pu commettre dans la rédaction de ce bref avis de bien vouloir rendre un avis très défavorable aux trois présents projets.

Nous vous remercions de votre attention et restons à votre disposition pour des compléments et un échange,

Avec l'expression de notre respect,

Pour le président Philippe Marchado et l'équipe du Chant des Rivières

Martin Arnould  
Administrateur

Administrateur

Membre du Comité National de l'Eau

Président du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages



## Quelques sources et pièces jointes.

Dossier de presse sur la labellisation du Taravo « Site Rivières Sauvages »

Let it Flow. Programme Amber Adaptive Management of Barriers in European Rivers  
Volume 1 2020 Carlos Garcia de Leaniz et al.

Avis du Parc Naturel Régional de Corse sur l'étude d'impact – Projet de réhabilitation d'une ancienne prise d'eau d'irrigation sur le Taravo pour une production hydroélectrique 17 décembre 2026

Observations du SNGP CKDA dans le cadre de la consultation publique relative au projet d'aménagement d'une microcentrale hydroélectrique et d'une prise d'eau à Palneca et Cozzano 27 janvier 2026

Note technique d'analyse des impacts et réserves concernant le projet de microcentrale hydroélectrique sur le Taravo à Palneca et Cozzano (Corse-du-Sud)  
Document élaboré par le Conseil Scientifique Rivières Sauvages Non daté.

Commentaires, analyses d'impacts et réserve concernant le projet d'implantation d'une microcentrale hydroélectrique sur le Taravo à Palneca et Cozzano. Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Corse

Avis CSRPN de la Région Aura sur le projet de microcentrale sur le Nant Bénin. 2017

Divers.

